

CONSEIL D'ADMINISTRATION, SEANCE DU 10 MARS 2022

Délibération n°5-2022

Objet : Vote du Budget Primitif 2022

Ce jeudi 10 mars 2022 à 16h30, le conseil d'administration de L'empreinte, Scène nationale Brive – Tulle se réunit au Théâtre, Place Aristide Briand à Brive sur convocation en date du 3 mars 2022.

Les présents sont :

VILLE DE BRIVE : M. Philippe CLEMENT, Mme Anne COLASSON, M. Philippe LESCURE, M. Paul ROCHE, M. Frédéric SOULIER

VILLE DE TULLE : Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Bernard COMBES, Mme Christine DEFFONTAINE

ETAT : Mme Marion LIMEUIL, M. Eric LEBAS

REGION NOUVELLE AQUITAINE :

DEPARTEMENT DE LA CORREZE : Mme Frédérique MEUNIER

PERSONNALITES QUALIFIEES : Mme Marie-Josée CLERGEAU, Mme Annie MOURNETAS, M. Christian TRIGUEROS

REPRESENTANT DU PERSONNEL : M. Bertrand AUNEAU

Membres	24
Présents	15
Représentés	5
Votants	20
Exprimés	20
Pour	20
Contre	0
Abstention	0

Représentés : Mme Agnès AUDEGUIL par Mme Frédérique MEUNIER, Mme Marie-Claude BROUSSE par Philippe LESCURE, M. Jean-Pierre CHAMPCLAUX par M. Bernard COMBES, M. Philippe NAUCHE par M. Paul ROCHE, M. Christian PRADAYROL représenté par M. Frédéric SOULIER

Excusés : Mme Charline CLAVEAU, Mme Sabine MALARD, M. Yannik SEGUIN

Autres participants : Mme Corinne ARAZO, Mme Cécile BENOIST, Mme Nathalie BESANÇON, M. Nicolas BLANC, Mme Coralie DESSENOIX, Mme Manuella DUCASTEL, Mme Agnès HALARY MIRAUCOURT, M. Jacques SPINDLER

- Conformément à la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle modifiée par la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales,
- Conformément au décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements publics de coopération culturelle,
- Conformément à l'Arrêté Préfectoral du 20/05/2009, portant création de l'EPCC « Les Treize Arches ».
- Conformément à l'Arrêté Préfectoral du 04/05/18, portant modification de l'EPCC « Les Treize Arches », qui devient par voie de conséquence, l'EPCC « Brive / Tulle ».
- Vu la délibération n°22-2018 portant actualisation des statuts, la dénomination de l'EPCC devenant l'EPCC l'Empreinte

Accusé de réception en préfecture
019-518776588-20220310-DEL5-2022-DE
Date de réception préfecture : 14/03/2022

CONSEIL D'ADMINISTRATION, SEANCE DU 10 MARS 2022

Exposé des motifs

Afin de mener à bien le programme d'activités 2022 et d'engager les opérations dans les délais nécessaires, il convient de valider le budget 2022.

Budget 2022 par chapitres

DEPENSES D'EXPLOITATION	
011 - Charges à caractère général	1 453 933.00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 723 210.00
65 - Autres charges de gestion courante	89 529.00
67 - Charges exceptionnelles	3 700.00
Total des dépenses réelles d'exploitation	3 270 372.00
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	62 540.00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation	62 540.00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 332 912.00
RECETTES D'EXPLOITATION	
002 - Report à nouveau	135 188.00
013 - Atténuation de charges	34 000.00
70 - Produits des services	270 000.00
74 - Subventions et participations	2 674 000.00
75 - Produits divers de gestion courante	00.00
77 - Produits exceptionnels	114 167.00
78 - Reprises sur amortissements et provisions	105 557.00
Total des recettes d'exploitation cumulées	3 332 912.00

CONSEIL D'ADMINISTRATION, SEANCE DU 10 MARS 2022

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
20 - Immobilisations incorporelles	00,00
21 - Immobilisations corporelles	56 983.00
23 - Immobilisations en cours	313 313.60
Total des dépenses d'équipement	370 296.60
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	
13918 - Subventions d'invest. inscrites au compte de résultat	5 557,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement	5 557.00
Total des dépenses d'investissement cumulées	375 853.60
RECETTES D'INVESTISSEMENT	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	313 313.60
Total des recettes financières et d'exécution	313 313.60
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	62 540.00
Total recettes d'ordre d'investissement	62 540.00
Total des recettes d'investissement cumulées	375 853.60

En annexe : Budget Primitif 2022

Il est proposé au **Conseil d'Administration** d'approuver le budget primitif 2022.

Décision

Après en avoir délibéré le **Conseil d'Administration** décide à *l'unanimité* :

- d'approuver le budget primitif 2022.

Certifie le caractère exécutoire
de l'acte administratif

Brive, le 10 mars 2022

M. Bernard COMBES
Président

Accusé de réception en préfecture
019-518776588-20220310-DEL5-2022-DE
Date de réception préfecture : 14/03/2022